

Accompagner une mobilité de carrière par le bilan professionnel et de compétences

RS7745 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 332t
Formacode(s)	44595, 15081, 15091
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2031

Certificateur(s)

FRH CONSEIL · SIRET : 79773956200032

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Accompagner une mobilité de carrière par le bilan professionnel et de compétences » s'adresse principalement aux professionnels du secteur du conseil, de l'accompagnement, du management et/ou des ressources humaines (recrutement et insertion) souhaitant développer, structurer ou diversifier leurs services auprès de leurs publics bénéficiaires. Cette certification vise à valider les compétences nécessaires à la réalisation de bilans de compétences ou de bilans professionnels (dans le cadre des entretiens de parcours professionnel).

Indépendamment de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, la certification permet l'acquisition de compétences spécifiques pour accompagner un bénéficiaire dans l'élaboration d'un projet professionnel reposant sur la maîtrise des techniques d'orientation, la posture d'accompagnement et la rédaction du document de synthèse de bilan. Elle garantit une pratique conforme du cadre réglementaire applicable aux bilans de compétences et aux entretiens de parcours professionnels, notamment par la capacité à développer une posture déontologique claire, tant dans un cadre éthique de l'accompagnement, que dans un cadre juridique, afin de prévenir les risques de divulgation des données personnelles des bénéficiaires.

Cette certification permet aux professionnels d'élargir leurs compétences sur la partie "orientation professionnelle", mais également d'étoffer leur offre de prestations et de pérenniser leur activité commerciale : acquérir une nouvelle clientèle, en se démarquant sur un marché fortement concurrentiel, par une approche qualitative et experte.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recueillir et analyser la demande d'accompagnement du bénéficiaire en identifiant, en entretien préalable, ses attentes, freins, risques professionnels et besoins spécifiques, liés notamment à une situation de handicap ou troubles de santé, en analysant l'adéquation entre sa demande et les différents dispositifs existants et accessibles (bilan de compétences, bilan professionnel, entretien de parcours professionnel), tout en conformant l'entretien aux exigences légales, réglementaires et déontologiques (confidentialité, neutralité, objectivité) afin de lui présenter un cadre d'accompagnement adapté.

Conduire un entretien préliminaire ou d'analyse en détectant les déterminants motivationnels, les contraintes personnelles et organisationnelles, en repérant les compétences clés et transférables issues des différentes expériences professionnelles analysées, en relevant les marges possibles de manœuvre du bénéficiaire, en évaluant les éventuels enjeux de maintien, d'évolution ou de reconversion pour le bénéficiaire, et tout en mobilisant les techniques professionnelles d'entretien et les modèles d'analyse du travail, afin d'établir un plan d'accompagnements ou la phase d'investigations.

Mener l'accompagnement ou la phase d'investigation en utilisant, lors des différents entretiens, des outils d'évaluation, des inventaires psychométriques, dans le respect des protocoles de passation, et, le cas échéant, en

adaptant les outils et modalités d'investigation aux besoins spécifiques du bénéficiaire en situation de handicap ou ayant un trouble de santé, en analysant et interprétant les résultats des inventaires, puis en les croisant avec les éléments du parcours du bénéficiaire, en réalisant un séquençage des compétences à partir des expériences professionnelles et extra

professionnelles, en guidant le bénéficiaire dans sa démarche de recherche d'informations sur le(s) métier(s) ciblé(s) au projet, puis en identifiant les situations de travail à risques et leurs effets sur la santé et la trajectoire professionnelle du bénéficiaire, pour faire émerger un projet professionnel

Mener la restitution des investigations du bilan professionnel ou de compétences en présentant les résultats du bilan et en guidant le bénéficiaire dans l'analyse des options professionnelles, en analysant, avec lui, la faisabilité des pistes identifiées, les écarts compétences acquises / compétences requises, les besoins de formation et les données du marché du travail, en aidant le bénéficiaire à utiliser des outils d'aide facilitant la prise de décision quant à son projet professionnel, afin de sécuriser un projet principal et envisager les alternatives réalistes.

Mener la phase de conclusion du bilan ou de l'entretien professionnel en accompagnant le bénéficiaire dans la formalisation de son projet et de l'argumentaire projet, par la co-construction du document de synthèse et la démonstration des atouts du bénéficiaire pour le projet, en structurant un plan d'actions, à court, moyen et long terme, puis le cas échéant en l'adaptant à la situation de handicap ou au trouble de santé du bénéficiaire, afin de permettre la mise en œuvre du projet

Accompagner le bénéficiaire dans son suivi post-bilan professionnel ou de compétences en planifiant le(s) entretien(s) de suivi puis en documentant les échanges, en recueillant auprès du bénéficiaire, au cours de l'entretien, les actions réalisées, les obstacles rencontrés ainsi que les facteurs facilitants sa mise en œuvre du plan d'actions, en analysant les écarts entre le "prévu" et le "réalisé" ainsi que les freins à la mise en œuvre du projet, puis en proposant des ajustements au plan d'actions, afin d'assurer la trajectoire professionnelle du bénéficiaire.

Inscrire sa démarche professionnelle dans une dynamique d'amélioration continue en analysant sa pratique professionnelle du bilan professionnel, ou de compétences, au gré d'outils d'autoévaluation et à l'occasion de participation à des espaces de supervision, en réalisant une veille sur les évolutions légales, réglementaires et sectorielles et technologiques du bilan professionnel et de compétences, puis sur les techniques et outils d'orientation complémentaires, mais également sur les mesures d'adaptations de l'accompagnement au bilan des personnes en situation de handicap, pour ajuster sa pratique aux évolutions du secteur et garantir un accompagnement de qualité au bénéficiaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Quant au bilan de compétences :

- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences
- Articles L. 1233-71, L. 6313-1, L. 6313-4 du Code du travail (objet et catégorie d'action du bilan)
- Articles R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail (phases, confidentialité, convention, déontologie)
- Article R. 6322-36 du Code du travail relatif à l'obligation de respecter le caractère totalement individuel du bilan de compétences. Le but est de respecter l'anonymat des bénéficiaires, de garder confidentielles toutes les informations relatives au salarié bénéficiaire du bilan. De même, le consultant qui accompagne un bénéficiaire dans son bilan de compétences est tenu au secret professionnel, au regard des articles 226-13 et 226-14 du code pénal 5.
- Article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État.

Quant au bilan professionnel :

- Loi Travail (LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 11 (V)) imposant la tenue d'un entretien professionnel tous les 2 ans entre l'employeur et son salarié (Article L6315-1), consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire au minimum

:

- soit d'un niveau 6 + 1 an minimum d'expérience, dans le champ d'activité concerné (secteurs du conseil/accompagnement/management/RH)
- soit d'un niveau 5 + 3 ans minimum d'expérience, dans le champ d'activité concerné (secteurs du

conseil/accompagnement/management/RH)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de 2 personnes :

2 membres externes à FRH CONSEIL, expérimentés dans la pratique du bilan de compétences ou du bilan professionnel, exerçant en tant que salarié ou indépendant dans le champ de l'orientation professionnel ou des RH

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2031
Date de dernière délivrance possible	30/03/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	4	—	—	—
2025	9	—	—	—
2024	10	—	—	—
2023	4	—	—	—
2022	2	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6391

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7745/>